

DEPARTEMENT**AIN****EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 12

Séance du 10 avril 2025

Convocation : 28/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. – Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Pin E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.

Absent : Tournillac C.

Secrétaire de Séance : Bornard Jean

Délibération : 2025-020

Objet : Modalités et tarification des salles communales et modification des règlements intérieurs de la salle des fêtes et du chalet communal.

Madame le Maire précise que ces règlements ont fait l'objet de modifications en date du 5 septembre 2024 pour la salle des fêtes et du 13 mars 2025 pour le chalet en raison du mode paiement par chèque qui n'était plus autorisé.

Cependant, elle informe les Elus que depuis quelques années certaines réservations de la salle des fêtes ont généré des nuisances sonores importantes malgré un règlement indiquant une fermeture des portes à 22h00.

Elle souhaite rappeler les modalités de réservation et de tarification des salles mises en place actuellement :

➤ **Modalité de réservation :**

Toute réservation même à titre gracieux doit faire l'objet d'une demande écrite qui devra impérativement transiter par le secrétariat avant d'être transmise et gérée par l'interlocuteur concerné par cette demande, à savoir Mr Chapuis, Mme Ferres ou le secrétariat de mairie.

Les associations ou tout particulier souhaitant utiliser les salles de manière récurrente ou pour toute modification du planning habituel doivent formuler une demande écrite au moins une fois par an dans un délai raisonnable.

➤ **Tarifs**

SALLE DES FETES			
ETE - 1 ^{er} avril au 30 septembre			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	200 €	300 €
	Extérieur	300 €	400 €
Association	Chanay	A titre gracieux	
	Extérieure	300 €	400 €
HIVER - 1 ^{er} octobre au 30 mars			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	250 €	350 €

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 14 avril 2025.



	Extérieur	400 €	500 €
Association	Chanay	Une fois à titre gracieux sinon 50 € pour compensation du chauffage	
	Extérieure	400 €	500 €
CHALET COMMUNAL :			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	50 €	100 €
	Extérieur	50 €	100 €
Association	Chanay	A titre gracieux	
	Extérieur	Pas de location	

SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES :

Cette salle a vocation à être mise à disposition à titre gracieux pour la tenue de réunion exclusivement. Toute réunion prévoyant à l'issue un repas ne sera pas autorisée.

- Coût annuel de location pour toute utilisation récurrente de la salle des fêtes à 100,00€ par an,
- Mise à disposition des salles communales de manière gratuite à l'association Handi'Raid.

Après débat, le Conseil Municipal, décide d'/de,

- **GARDER** les **modalités de réservation** des salles telles que définies jusqu'à présent et repreciser ci-dessous :
 - Toute réservation même à titre gracieux doit faire l'objet d'une demande écrite qui devra impérativement transiter par le secrétariat avant d'être transmise et gérée par l'interlocuteur concerné par cette demande, à savoir Mr Chapuis, Mme Ferres ou le secrétariat de mairie.
 - Les associations ou tout particulier souhaitant utiliser les salles de manière récurrente ou pour toute modification du planning habituel doivent formuler une demande écrite au moins une fois par an dans un délai raisonnable.
- **MAINTENIR** les **tarifs** tels que définis jusqu'à présent et repreciser ci-dessous en acceptant exclusivement les réservations des administrés et des associations de la commune de Chanay :

SALLE DES FETES			
ETE - 1 ^{er} avril au 30 septembre			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	200 €	300 €
Association	Chanay	A titre gracieux	
HIVER - 1 ^{er} octobre au 30 mars			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	250 €	350 €
Association	Chanay	Une fois à titre gracieux sinon 50 € pour compensation du chauffage	
CHALET COMMUNAL :			
		Tarif journalier	Week End
Particulier	Chanay	50 €	100 €
Association	Chanay	A titre gracieux	

- **MAINTENIR** un coût annuel de location pour toute utilisation récurrente des salles communales à 100,00€ par an pour les activités facturées aux participants qui sont proposées par des organismes/entreprises et/ou par des associations,

➤ **Délibération publiée sur le site internet de la commune le 14 avril 2025.**



- **PRECISER** que les salles communales seront mises à disposition gratuitement à l'association Handi'Raid,
- **HABILITER** Madame le Maire ou Monsieur Chapuis, Adjoint au Maire, délégué à la vie locale, à rectifier la rédaction des règlements intérieurs,
- **AUTORISER** le Maire ou son Adjoint en charge de ce dossier à signer les règlements intérieurs.

ADOPTÉ :

10 pour
01 contre
01 abstention

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Jean BORNARD